

- ▶ **DÉFENSE ET MAINTIEN DE TOUS LES RÉGIMES DE RETRAITE**
- ▶ **RETRAIT DU PLAN MACRON-DELEVOYE**
- ▶ **RETOUR À UNE RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS**



Le Syndicat CGT des personnels du Département du Var réaffirme son rejet du plan Macron-Delevoye sur les retraites, publié jeudi 18 juillet dernier, qui supprimerait les 42 régimes existants pour instaurer un « *système universel de retraite par points* ».

Avec ce système universel par points, le montant de la retraite serait calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite : il en découle que le calcul sur la totalité de la carrière, et non plus sur les meilleures années, entraînerait une baisse drastique du montant des retraites et imposerait aux salariés – qu'ils soient du secteur privé ou de la fonction publique – de travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre.

En outre, la valeur du point serait révisable chaque année, par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du système... Il en serait de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits et les dispositifs de solidarité. En clair, le niveau des retraites n'est plus garanti : lorsque la situation économique se dégrade, le niveau des pensions baisse.

Par ailleurs, le projet ne ferait qu'aggraver les inégalités entre hommes et femmes du fait des carrières morcelées pour de nombreuses femmes (congés maternités, temps partiels subis, etc...) et de la suppression de certains droits dus à la naissance d'enfants.

Pour ces raisons, le Syndicat CGT exige le retrait du plan Macron-Delevoye, le maintien des 42 régimes existants et le retour à la retraite à taux plein à 60 ans.

Dans une période de fortes mobilisations et d'appels à la grève dans de nombreuses entreprises (RATP, SNCF, transports, EDF, fonction publique, industries chimiques, métallurgie...), la CGT appelle les salariés à s'engager massivement dans la grève à compter du 5 décembre et à tenir des assemblées générales pour reconduire le mouvement.

① SYSTÈME UNIVERSEL = BAISSSE DU MONTANT DES PENSIONS



F. Fillon devant les patrons, alors candidat à « la primaire de la droite », 10 mars 2016 (Public Sénat)

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions »

► **Aujourd'hui**, les retraites en France pèsent environ 325 milliards d'euros (tous régimes confondus), soit à peu près 14 % du produit intérieur brut (PIB).

► **Demain**, le gouvernement voudrait réduire ce volume, dans un premier temps, à 12 % du PIB : c'est le but assigné au « système universel ». En volume, cela correspondrait à une baisse moyenne du montant des pensions de 15 %. A ce titre, le rapport Delevoye avoue en page 90 : « *Le Gouvernement pourra présenter au parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés), ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite), etc. [...] il sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des coïncidences sur les équilibres financiers du système de retraite.* »

► Pour ce faire, le rapport appelle à mettre en place un système à « *enveloppe constante* » et une « *règle d'or d'équilibre* », dont le seul but est de permettre au gouvernement de diminuer la valeur du point – donc de baisser le montant des pensions – pour baisser la « *dépense publique* » (cf. encadrés).

② SYSTÈME UNIVERSEL = TRAVAIL JUSQU'À 64, 65, 66, 67 ANS... POUR TOUS

► **Aujourd'hui**, une salariée du secteur privé qui a deux enfants et qui a commencé à travailler à 22 ans peut partir en retraite à taux plein à 62 ans.

► **Demain**, avec le « système universel », un salarié devra travailler jusqu'à un âge dit « *du taux plein par génération* », fixé à 64 ans mais qui pourrait évoluer en fonction des « *équilibres financiers du système* » jusqu'à 65, 66, 67 ans... et plus ! Si cette même salariée décide de partir à 62 ans, elle subira ce qu'on appelle une « *décote* » de 5% par année manquante, soit une perte de 10% de sa retraite.

► Les fonctionnaires relevant de la « *catégorie active* » (notamment les aides-soignants dans la fonction publique hospitalière ou les égoutiers dans la fonction publique territoriale) perdraient « *progressivement* » leurs droits à un départ anticipé. Il en serait de même pour les salariés relevant de certains régimes spéciaux (RATP, SNCF, électriciens gaziers...). Seuls les personnels en « *uniforme* » garderaient leurs « *spécificités* » (militaires, gendarmes...).



G. Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, devant la commission des finances du Sénat, 15 mai 2019

« Nous avons en 2019 et 2020 des réformes qui continuent à baisser les dépenses publiques (...). Je vous rappelle que 14 points de PIB consacrés à la retraite, c'est une question de dépense publique. »



③ SYSTÈME UNIVERSEL = LES FEMMES, GRANDES PERDANTES

► Les grandes déclarations du gouvernement sur une meilleure prise en compte des femmes sont contradictoires avec les mesures du plan Macron-Delevoye.

► Ce qui est en jeu, c'est la destruction des solidarités qui ont été mises en place, en n'accordant plus aucun droit aux salariés momentanément hors travail : maternité, éducation des enfants, chômage, temps partiels imposés... Cette destruction concernerait 9 femmes sur 10 !

► Prenons un autre exemple, celui des pensions de réversion : aujourd'hui, suite au décès de son ou de sa conjoint(e), l'examen du droit d'un(e) salarié(e) du secteur privé est réalisé dès l'âge de 55 ans. Pour les fonctionnaires, ce droit est ouvert sans condition d'âge. Dans nombre de régimes spéciaux, ce droit est également ouvert avant 55 ans.

► Demain, avec le « système universel », toute pension de réversion ne pourra être versée qu'à compter de 62 ans : le gouvernement ferait donc un gain substantiel en économisant au minimum 7 ans de versement de pension de réversion.

Quand on sait qu'en 2018, 4,4 millions de personnes ont perçu une pension de réversion et qu'un quart d'entre elles – soit 1,1 million de personnes, dont 96 % de femmes – ne disposent pas d'autres revenus pour vivre, on ne peut qu'être indigné par les déclarations d'Emmanuel Macron et Jean-Paul Delevoye qui affirment que le « système universel » serait « plus juste ».

Le combat pour l'égalité des retraites entre les femmes et les hommes, de même que le combat pour l'égalité salariale, porte un nom : cela s'appelle la solidarité !

RETRAITE PAR POINTS :

L'EXEMPLE DE LA SUÈDE

Un système de retraites par points a été mis en place en Suède en 1998, remplaçant l'ancien système bâti à partir du calcul sur les 15 meilleures Années.

Ce « modèle suédois » est mis en avant par le gouvernement pour accréditer son « système universel ». Avec quels résultats ?

Réponse d'Alain Lefebvre, spécialiste des retraites des pays nordiques, dans une interview à Libération (12 octobre) : « *Malgré les mécanismes de compensation mis en place et qui seront au cœur des discussions en France, il y a donc eu beaucoup de perdants en Suède. Une étude parue en mars 2017 a montré que 92 % des Suédoises auraient eu des retraites supérieures dans l'ancien système et 72 % des hommes.* »



④ SYSTÈME UNIVERSEL = LES JEUNES, PREMIERS SACRIFIÉS

► Les jeunes qui commencent à travailler ou qui vont bientôt travailler seront ceux qui vont être pleinement touchés par la réforme des retraites.

Avec la comptabilisation de l'ensemble du temps de travail dans le calcul de la retraite, les étudiants salariés, les jeunes en insertion et les jeunes précaires verront leur pension diminuer. L'âge du premier emploi stable étant situé entre 28 et 29 ans, l'enchaînement des boulots précaires, des jobs étudiants et des périodes de chômage vont réduire nos montants de cotisation alors que le système actuel prend en compte les 25 meilleures années pour les salariés du privé et les 6 derniers mois travaillés pour les salariés du public.

En plus d'être une variable d'ajustement sur le marché du travail, les jeunes verront leur pension diminuée parfois à moins de 50 % de leur salaire !



⑤ SYSTÈME UNIVERSEL = « JE N'ADORE PAS LE MOT PÉNIBILITÉ » ... (E. MACRON)

A l'occasion de la première consultation citoyenne à Rodez, le chef de l'État a déclaré : « *je n'adore pas le mot pénibilité car ça donne le sentiment que le travail serait pénible.* » E. Macron confirme qu'il est bien déconnecté des réalités du travail. Rappelons que, selon l'INSEE, l'espérance de vie d'un ouvrier en France est de 77 ans, soit 5 ans de moins que l'espérance de vie moyenne. Et c'est bien l'usure au travail et sa pénibilité qui explique cet écart, c'est la « double peine » des ouvriers : travail pénible et vie courte.

Les régimes spéciaux, les « catégories actives » de la fonction publique, ainsi que les « carrières longues » tiennent compte de cette pénibilité : or, c'est précisément ces dispositifs que le plan Macron-Delevoye veut détruire, au prétexte qu'ils coûtent trop chers.

« NOS RETRAITES, ELLES SONT À NOUS !

ON S'EST BATTU POUR LES GAGNER, ON SE BATTRA POUR LES GARDER ! »

Les financements existent pourtant pour faire vivre et améliorer durablement les régimes existants, car c'est bien notre travail qui crée les richesses, et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !

Dans un rapport sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) publié le 8 octobre dernier, la Cour des comptes constate le coût faramineux des « cadeaux » ou exonérations de cotisations sociales en France accordés aux entreprises, d'un montant de 90 milliards d'euros ! En cause, les « *mesures du pacte de responsabilité mises en œuvre entre 2014 et 2017 (9 milliards d'euros) ainsi que la transformation du CICE en allègements généraux (de cotisations) en 2019 pour 18 milliards d'euros* », pointe entre autres la Cour des comptes.

La CGT ajoute à cela :

- un million d'emplois créés, ce sont 13 milliards € pour la protection sociale
- l'augmentation des salaires de 3,5%, c'est 6,5 milliards € dégagés immédiatement pour financer les retraites
- l'égalité femmes / hommes pour tous, ce sont plus de 10 milliards € pour la sécurité sociale en 2020
- la lutte contre le travail dissimulé, c'est 6 milliards €

Sur cette base de financement, de réelles négociations pourraient s'ouvrir afin de reconnaître, par la validation de trimestres dans chacun des régimes concernés, la fatigue au travail et sa pénibilité, la difficulté des fins de carrière, les périodes d'études et de formation... Mais pour que ces négociations puissent s'ouvrir, il y a un préalable : que tous les régimes de retraite existants soient maintenus !

Pour toutes ces raisons, la CGT revendique :



- ◆ **MAINTIEN DES RÉGIMES DE RETRAITES : RÉGIME GÉNÉRAL, RÉGIMES SPÉCIAUX, RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES, CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES !**
- ◆ **RETOUR À LA RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS !**
- ◆ **TAUX DE REMPLACEMENT DE 75% DE LA RÉMUNÉRATION D'ACTIVITÉ SUR LA BASE DES 10 MEILLEURES ANNÉES DANS LE PRIVÉ ET DES 6 DERNIERS MOIS DANS LE PUBLIC !**
- ◆ **INDEXATION DES PENSIONS SUR LE SALAIRE MOYEN, ET NON SUR LES PRIX !**
- ◆ **PAS DE PENSION INFÉRIEURE AU SMIC !**
- ◆ **PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ ET DES PÉRIODES DE FORMATION !**
- ◆ **AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRE !**
- ◆ **RETRAIT DU PLAN MACRON-DELEVOYE SUR LES RETRAITES !**